
Programme de Formation

AIPR Opérateur (Intervention à Proximité des Réseaux)



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) s'adresse à toute personne intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Les métiers concernés sont très variés, allant du secteur du BTP aux services publics, notamment pour des chantiers de travaux urgents ou non.

Plus spécifiquement, pour les "Opérateurs", il s'agit de tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux. Cela inclut les conducteurs d'engins de travaux, qui manipulent des machines pouvant potentiellement endommager les réseaux, mais aussi les salariés du BTP effectuant des travaux manuels à proximité des réseaux. Exemples :

- Conducteur d'engins
- Conducteur de nacelles élévatrices
- Conducteur de grues
- Conducteur de pompes à béton
- Suiveurs
- Canalisateurs
- Ouvriers en travaux publics
- Exécutants travaux urgents dispensés de DT-DICT

L'AIPR a une durée de validité de moins de 5 ans.

Prérequis

Aucun.

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

Objectifs pédagogiques

Identifier les risques lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en oeuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Cadre législatif :

- *Arrêté du 15 février 2012 : articles 20 et 21.*
- *Code de l'environnement : articles R554-1 et suivants.*
- *Formation à la sécurité et évaluation du travailleur*
- *Code du travail : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R4141-13 et 14.*

Description



- Connaître les acteurs et leurs rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Comprendre la nécessité de l'organisation d'un chantier
- Connaître l'existence des procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Connaître la terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens : Citer les risques sur zone de travail afférents à ces réseaux selon leurs principales caractéristiques (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).
- Comprendre la cartographie, le marquage-piquetage, savoir "lire" le terrain.
- Lecture des repérages et affleurants.
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux. Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Identifier les risques ou situations inattendues, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux et en alerter son responsable. Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé). Savoir utiliser les protections collectives et individuelles
- Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident. Savoir appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
- QCM de validation des compétences

Séquençage :

1ère demi-journée : Présentation de la formation et de son organisation. Formation théorique.

2ème demi-journée : Reprise formation théorique, puis évaluation des acquis de la formation dont épreuves certificatives individuelles (à blanc puis test réel).

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.



EPI



Modalités pédagogiques

Mode : Plénière.

Séquence : Synchrones en présentiel.

Méthode : Magistrale.



Moyens et supports pédagogiques

- Salle de cours et tableau numérique ou tout moyen de projection adéquat.
- Tablettes numériques.
- Supports de cours et Livret pédagogique.

Formateurs

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment. Les formateurs/examineurs sont titulaires au minimum de l'AIPR Concepteur.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation sommative en fin de formation. L'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** comprend **40 questions** et celui d'**Opérateur** **30 questions** qui sont choisies aléatoirement parmi 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des illustrations.

La réponse à chaque question comporte 4 choix possibles et détermine un score selon les critères suivants :

- réponse correcte : **+ 2 points**
- réponse "je ne sais pas" : **0 point**
- réponse incorrecte à une question ordinaire : **- 1 point**
- réponse incorrecte à une question prioritaire : **- 5 points**

Le score minimal pour réussir à l'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** est de **48/80 points**, et pour le profil **Opérateur** est de **36/60 points**.

- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisées par la signature des feuilles de présence.
- En cas d'obtention, délivrance d'une "attestation spécifique AI PR".



Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation.

Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)